



# Avec le SM-TE, à nous la liberté !

Sections RENAULT  
N° 99 16 novembre 2018

Dans quelques jours c'est l'ouverture du scrutin pour le CSE, pensez au SM-TE !  
Ce syndicat, indépendant financièrement de Renault, vous rappelle ci-dessous les missions des futurs élus du CSE et les enjeux.

## Les éléments fondateurs du CE (Comité d'Établissement), bientôt CSE (Comité Social et Économique)

2 missions, 2 budgets :

- Le CSE – Comité Social et Économique pour le « ludique » (voyages, avantages, restauration, etc.),
- Les MEMBRES ÉLUS avec leur mission « sociale et économique ». On entend « sociale » au sens de « relations humaines, professionnelles et institutionnelles au travail ».

Les membres élus du CSE, représentants des salariés de l'entreprise, sont des experts en questionnement (de l'employeur). Ils sont reconnus comme tels par la loi.

Par leur questionnement, ils expriment la VOIX des salariés de l'entreprise. Ainsi, ils permettent à l'employeur (de bonne foi) la prise en compte des intérêts des salariés, dans toutes les décisions, de la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Quel programme !

L'obligation pour l'employeur de « consulter » le CSE, ne doit pas s'arrêter au seul formalisme (convocation, information, consultation), il doit bien « prendre en compte de manière permanente les intérêts des salariés ».

Le process :

- 1 – Ordre du Jour et Questions du CSE,
- 2 – Réunion du CSE – Discussions,
- 3 – Consultation du CSE par l'employeur,
- 4 – AVIS MOTIVÉ des Membres Élus du CSE, généralement après suspension de séance,
- 5 – Prise en compte par l'employeur des intérêts des salariés de l'entreprise,
- 6 – Droit d'alerte/saisine d'un tribunal, si constat officiel de non prise en compte des intérêts des salariés.

L'AVIS MOTIVÉ des élus est d'une extrême importance. Il doit résumer ce qu'ils retiennent des explications de l'employeur sur un projet et préciser comment l'employeur prendra en compte les intérêts des salariés.

Cet AVIS motivé peut ensuite faire l'objet d'une publication (tract).

**À l'issue de ce 1<sup>er</sup> tour, les syndicats qui auront au moins 10% des suffrages seront habilités à vous représenter et à négocier les accords d'établissement et/ou d'entreprise**

### 1) Parce que le SM-TE est un « syndicat premier » ...

- Premier syndicat constitué APRÈS la loi de liberté de 2008 réformant la représentativité syndicale, **le SM-TE est un syndicat résolument de son temps,**
- Premier syndicat à inscrire dans ses statuts que son financement vient uniquement de ses adhérents, **le SM-TE s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique,**
- Premier syndicat parmi ceux s'étant présentés seuls à l'élection des administrateurs représentant les salariés au CA en octobre 2016 : les candidats SM-TE sont arrivés en tête sur le périmètre de Guyancourt **avec 17,60 % des suffrages exprimés** (selon le prestataire de vote).

### 2) Parce que le SM-TE est indépendant ...

Quand Renault finance les fédérations syndicales et promeut la modération salariale, n'y a-t-il pas conflit d'intérêt ?

Nous évitons aux négociateurs syndicaux un conflit d'intérêt, en nous autofinçant.

### 3) Parce que le SM-TE présente des listes avec 9 femmes candidates ...

... nous vous invitons à saisir l'opportunité de renouveler la représentation du personnel en donnant votre voix au SM-TE.

### Les engagements du syndicat SM-TE :

- Informer de l'ouverture d'une négociation d'un accord,
- Rendre compte de la négociation (sauf confidentialité),
- Consulter les salariés avant toute signature d'accord, et refuser de signer tout accord de régression sociale (ex : ceux ayant pour conséquence, la baisse du salaire horaire),
- Informer des dossiers en consultation du CSE,
- Rendre compte de l'emploi des **deux** subventions allouées par Renault au CSE / *Activités Sociales et Culturelles* (œuvres sociales) et *Attributions Economiques et Professionnelles* (fonctionnement).

## Dès le 19 novembre 2018, votons **SM-TE** !

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

**Rejoignez le syndicat SM-TE** qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)